

**MAIRIE**



**De**

**CASSAGNES**

**Département du Lot  
Canton de Puy l'Evêque**

Tel/fax: 05.65.36.60.32

Mail : cassagnes.mairie@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du mercredi 22 septembre 2010**

Le vingt deux septembre deux mil dix à vingt heure trente minutes, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire de Cassagnes.

Nombre de conseillers: 11

En exercice: 11

Présents : 10

**Etaient présents** : Mr JURQUET, Mr LANDIECH, Mr LOUBIERES, Mr FERNANDEZ, Mme VERDIER, Mr ALADEL, Mme CAILHOL, Mr DUMEAU, Mme DESSAINT, Mr GROUSSET Christian

**Excusé** : DACHARY Lucie,

**Date de convocation**: 17 septembre 2010

**Date d'affichage**: 17 septembre 2010

**Secrétaire de séance** : Sandrine CAILHOL

**Objet : soumission du projet de carte communale à enquête publique**

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de carte communale a été élaboré et présente le contenu de ce projet.

**APRES EN AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE**

Considérant que le projet de carte communale correspond aux objectifs que c'est fixé la Commune en ce qui concerne l'aménagement, la protection et la mise en valeur du territoire communal.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

1. donne un avis favorable au projet de carte communale tel qu'il lui a été présenté par le maire ;
2. donne un avis favorable à ce que ce projet de carte communale soit soumis à enquête publique dans les conditions définies par le code de l'urbanisme et propose Mr Jean-Claude MEUNIER désigné par le Tribunal Administratif de TOULOUSE en qualité de commissaire enquêteur, pour l'enquête publique réglementaire mentionné ci-dessus;
3. demande à monsieur le maire de mettre le présent dossier de carte communale à l'enquête publique conformément aux articles L 124-2 et R 124-6 du code de l'urbanisme.
4. autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-claude JURQUET

Acte rendu exécutoire par la réception en Préfecture  
Et publication en Mairie le  
Le Maire